

Tables et Accessoires - Garantie

ergoCentric Seating Systems garantit par les présentes que toutes ses tables et ses produits accessoires sont exempts de toute défectuosité et de tout défaut de fonctionnement relative aux matériaux. Cette garantie ne s'applique pas à tout produit devant être remplacé en cas d'usure normale, de négligence, d'utilisation abusive, d'accident, de dommages à la suite du transport ou d'un usage autre que ceux décrits dans les directives écrites ou contrevenant aux mises en garde. ergoCentric n'offre aucune garantie d'adéquation à un usage particulier ni aucune garantie, expresse ou implicite, autre que celles indiquées aux présentes. ergoCentric decline toute responsabilité délictuelle ou contractuelle en cas de perte ou de dommage direct, particulier, accessoire, consécutif ou exemplaire. Cette garantie est fondée sur une utilisation pendant une journée de travail de huit heures.

Réclamation au titre de la garantie

ergoCentric Au cours de la période de garantie, ergoCentric réparera ou remplacera tout produit et tous matériaux couverts par cette garantie qui s'avèrent défectueux ou de qualité inférieure. Cette garantie exclut les frais de main-d'œuvre et de transport. Il faut présenter les réclamations directement à ergoCentric ou à son représentant autorisé auprès duquel le produit a été acheté. Le produit et (ou) les matériaux visés par la réclamation doivent être accessibles au représentant autorisé d'ergoCentric aux fins d'inspection.

Restrictions de la garantie

Cette garantie ne sera valable que pendant la durée définie et pendant que l'acquéreur d'origine est en possession des produits concernés. L'acquéreur d'origine désigne le premier acheteur ayant acquis le produit pour son usage personnel auprès d'ergoCentric ou d'un représentant autorisé d'ergoCentric.

| Produit | Garantie |
|---|--------------------------------|
| Piètement upCentric à hauteur ajustable | Garantie limitée de 12 ans* |
| Finitions stratifiées à haute pression | 12 ans |
| Tables de conférences ajustables | Garantie limitée de 12 ans* |
| Tables de conférences à hauteur fixe | 12 ans |
| Tables de travail à hauteur fixe | 12 ans |
| Supports à écran simple | 10 ans |
| Supports pour ordinateurs portables | 10 ans |
| Postes de travail potatifs | 1 an |
| Panneaux de modestie | 5 ans |
| Repose-pieds et repose-jambes | 10 ans |
| Caissons de rangement | 5 ans |
| Tapis anti-fatigue | 1 an, tapis en mousse standard |
| Gestion des cables | 10 ans |
| Accessoires d'alimentation électrique et de données | 3 ans |
| Supports pour ordinateurs | 5 ans |

* La garantie de 12 ans couvre la structure et les pièces en acier du piètement. 7 ans de garantie sur les moteurs, cables et éléments électriques.